



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Jardins publics

Question écrite n° 4023

Texte de la question

M. Yves Verwaerde attire l'attention de M. le ministre de l'environnement sur l'importance des espaces verts aux abords des établissements publics. L'environnement est, on le sait, devenu une préoccupation quotidienne pour nos concitoyens. Cette sensibilité devrait inciter les pouvoirs publics à encourager les actions en faveur du développement des espaces verts. Pourrait-on ainsi envisager, chaque fois que l'on construit un hôpital ou une école, de prendre en compte l'environnement ? De même qu'il est fait un appel d'offres pour les entreprises, de même ne pourrait-on faire un appel d'offres pour un jardinier paysagiste ?

Texte de la réponse

Ce qui fait la qualité d'une ville, c'est notamment la qualité de ses espaces publics. Ceux-ci doivent être spacieux, à l'échelle du site, en harmonie avec le contexte architectural et régulièrement entretenus. Les espaces publics ou « espaces verts » à proximité des bâtiments publics sont garants de la bonne intégration de l'architecture dans le tissu urbain et de la continuité des liaisons piétonnes qui sillonnent la ville. Le volet paysager du permis de construire qui prendra en compte les abords répondra aux préoccupations de l'honorable parlementaire. Enfin, des appels d'offres auprès des « paysagistes concepteurs », - l'appellation « jardinier paysagiste » n'est pas en usage -, sont régulièrement organisés par les collectivités territoriales en particulier pour l'établissement de projets paysagers. D'autres appels d'offres ont lieu auprès d'entreprises de paysages chargées de les réaliser.

Données clés

Auteur : [M. Verwaerde Yves](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4023

Rubrique : Espaces verts

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2079

Réponse publiée le : 7 mars 1994, page 1157